Image not found or type unknown

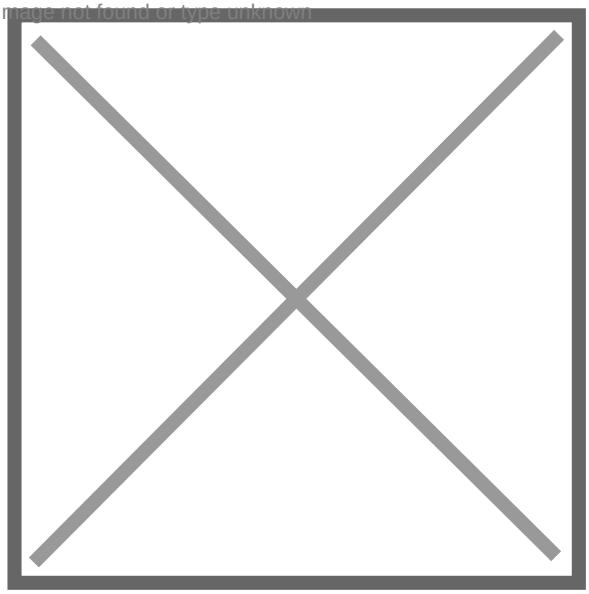

Procédure de divorce contrre un escroc

Par **cathy**, le **14/01/2009** à **16:41**

Bonjour,
Mon époux a contracter pour une somme monumentale (environ 80000€) des crédits et dettes à mon insue pendant les 6 années de notre mariage (je lui avais confié en toute confiance la gestion de notre compte) J'ai commencé à découvrir cela en septembre dernier : 2 visites d'huissiers pour saisie, en même temps que la disparition quasi totale de tout document à la maison.
J'ai aussitôt mise en oeuvre une procédure de divorce, nous ne vivons plus ensemble depuis octobre 2008.
Aujourd'hui des cabinets d'huissiers ou des organismes de recouvrement m'appellent, me disant que j'ai malgrès tout une part de responsabilité
. Pour autant, comme mon époux, ils se refusent à me communiquer les dossiers initiaux de contractualisation des prêts.
Le peu de documents que j'ai réussi à récupérer prouvent que mon époux avait, en dehors de notre compte joint, 3 autres comptes à son seul nom dans des banques différentes (Crédit mutuel, CIC, Poste) et qu'il a remboursé des dettes antérieures à note mariage pendant notre union.
J'ai découvert mon interdit bancaire également en octobre 2008
Je me sens prise au piège, dépendante, tellement naïve : que faire?
Merci de me répondre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés